

Modalités et conditions corporatives d'utilisation des services de l'Application UTrakk_DMeS

(les « Conditions d'utilisation corporatives »)

1. RENVOIS

1.1 Ententes contractuelles

LES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION CORPORATIVES CONSTITUENT, AVEC L'OFFRE DE SERVICES PROACTION DONT ELLES FONT PARTIE INTÉGRANTE, AVEC L'ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES ET AVEC LES AUTRES ENTENTES SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUXQUELLES ELLES RÉFÈRENT OU QUI POURRONT S'AJOUTER, UNE ENTENTE JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANTE ENTRE LE CLIENT ET LA FILIALE DU GROUPE PROACTION AVEC LAQUELLE LADITE OFFRE DE SERVICES A ÉTÉ CONCLUE (LE « **CONTRAT DE SERVICES PROACTION** »).

1.2 Définitions

Tous les termes du Contrat de services Proaction commençant par une majuscule ont la signification qui leur est attribuée dans la section « Définition » de l'instrument pertinent, le cas échéant, ou à l'Annexe A jointe aux présentes Conditions d'utilisation corporatives dans tous les autres cas.

2. SERVICES INCLUS AVEC L'ADHÉSION CORPORATIVE AUX SERVICES DE L'APPLICATION UTRAKK_DMES

2.1 Accès aux Fonctionnalités UTrakk_DMeS

En contrepartie du paiement des Frais applicables et sous réserve du respect intégral des présentes Conditions d'utilisation corporatives par le Client, Proaction accepte et permet par le présente au Client, et à ses Utilisateurs autorisés, d'utiliser les Fonctionnalités UTrakk_DMeS, le tout dans les limites des paramètres convenus dans l'Offre de services Proaction et conformément à ceux-ci.

2.2 Services de support de base

Les Droits d'accès UTrakk_DMeS incluent les Services de support de base.

2.3 Services d'hébergement

Les Droits d'accès UTrakk_DMeS incluent les Services d'hébergement des Données client. À cet effet, le Client autorise par la présente toute société du Groupe Proaction à transférer toutes ou partie de ses Données client sur les serveurs opérés par les Fournisseurs d'hébergement agréés de Proaction et constitue Proaction son mandataire aux fins de consentir, pour et au nom du Client, à l'adhésion à toutes les modalités et conditions d'utilisation de ces services imposées par ces Fournisseurs d'hébergement agréés. Proaction s'engage à informer le Client de tout changement de Fournisseur d'hébergement agréé dans un délai commercialement raisonnable et si possible avant l'entrée en vigueur du changement.

2.4 Développement de l'Application UTrakk_DMeS

Proaction s'engage à inclure dans les Droits d'accès UTrakk_DMeS, sans frais additionnels pour le Client et dès qu'elles sont prêtes à la commercialisation, toutes les modifications et améliorations apportées de temps à autre

aux fonctions de l'Application UTrakk_DMeS couvertes par le Contrat de services Proaction, sauf si ces modifications ou améliorations constituent (i) un module facultatif indépendant développé pour être utilisé avec l'Application UTrakk_DMeS, ou encore (ii) une nouvelle solution logicielle commercialisée par Proaction sous une marque de commerce différente de la marque « UTrakk_DMeS ».

2.5 Communauté virtuelle

Le Client reconnaît que l'Application UTrakk_DMeS inclut une communauté virtuelle qui permet aux Utilisateurs autorisés de partager des informations relativement à l'utilisation de l'Application UTrakk_DMeS, ainsi que de s'interagir avec d'autres utilisateurs qui peuvent être liés ou non au Client. La communauté virtuelle est accessible à des personnes externes à l'organisation du Client. Dans la mesure où le Client permet l'accès pour ses Utilisateurs autorisés à la communauté virtuelle, le Client est responsable du comportement de ses Utilisateurs autorisés et de s'assurer que ces Utilisateurs autorisés ne partagent pas d'Information confidentielle avec la communauté virtuelle. Proaction ne contrôle pas les informations qui sont partagées avec la communauté virtuelle par les Utilisateurs autorisés et n'est pas responsable de quelque dommage que ce soit résultant du partage d'Information confidentielle par quelque utilisateur avec quelque autre membre de la communauté virtuelle. L'utilisation de la communauté virtuelle est optionnelle et est soumise à des conditions d'utilisation spécifiques qui s'appliquent en sus des conditions applicables à l'Application UTrakk_DMeS. L'activation de l'accès à la communauté virtuelle par un Représentant autorisé du Client possédant le statut d'administrateur dans l'Application UTrakk sera considérée comme l'acceptation par le Client de ces conditions spécifiques applicables à la communauté virtuelle.

2.6 Exclusion des contenus

La production, le transfert, l'adaptation ou la mise à disposition de quelque manière que ce soit de contenus pour fins d'utilisation de l'Application UTrakk_DMeS par le Client est expressément exclue du Contrat de services Proaction. Les parties comprennent et conviennent cependant que le Client demeure libre, sous réserve des autres dispositions des présentes Conditions d'utilisation corporatives, de confier à quiconque la production de tels contenus.

2.7 Services d'implantation et de configuration

Les Droits d'accès UTrakk_DMeS n'incluent pas les Services d'implantation et de configuration ni les Services additionnels.

3. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU GROUPE PROACTION ET LICENCE D'UTILISATION

3.1 Propriété du Groupe Proaction

Le Client reconnaît et convient que les sociétés du Groupe Proaction sont propriétaires, ou sont titulaires par licence, de tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle relatifs à l'Application UTrakk_DMeS, à son Logiciel, à sa Documentation afférente, et au Matériel Proaction, y incluant mais sans limitation les marques de commerce, les droits d'auteur et les savoir-faire qui y sont liés, UTrakk étant notamment une marque de commerce enregistrée couvrant toutes les versions de l'Application UTrakk_DMeS. Aucune cession ou licence de tels droits n'est opérée ou accordée par le Contrat de services Proaction à quiconque, à l'exception de la licence d'utilisation restreinte prévue au paragraphe 3.2. Le Client convient également que toute amélioration ou modification pouvant éventuellement être apportée à l'Application UTrakk_DMeS, à son Logiciel, à sa Documentation afférente, et/ou au Matériel Proaction du fait de quelque suggestion, proposition, analyse, conception ou autre forme de contribution de la part du Client, ou de quelque Utilisateur autorisé du Client, y incluant mais sans limitation le fruit de toute séance de « design thinking » et/ou de « co-création », sera et demeurera en tout temps pertinent la propriété exclusive du Groupe Proaction.

3.2 Licence d'utilisation de l'Application UTrakk_DMeS

La fourniture de Droits d'accès UTrakk_DMeS au Client par Proaction comporte l'octroi, au Client et à ses Utilisateurs autorisés, d'une licence limitée, non exclusive, incessible et révocable d'utiliser, uniquement pour les besoins de management internes du Client, dans les limites imposées par le Contrat de services Proaction, l'Application UTrakk_DMeS, y incluant son Matériel Proaction et sa Documentation afférente. Tous les droits non expressément accordés au Client du fait de la présente licence sont expressément réservés au Groupe Proaction et à ses concédants de licence.

3.3 Interdictions

Le Client s'engage, pour lui-même de même que pour ses Utilisateurs autorisés, pour la durée du Contrat de services Proaction de même qu'en tout temps par la suite, à ne pas, directement ou indirectement, seul ou conjointement avec d'autres, que ce soit en société, en association, en entreprise ou autrement :

- (i) accéder, ni tenter d'accéder aux codes sources ou aux codes objet du Logiciel;
- (ii) copier tout ou partie du Logiciel, du Matériel Proaction ou de la Documentation, de quelque façon que ce soit;
- (iii) décompiler, désassembler ou procéder à de la rétro-ingénierie du Logiciel, en tout ou en partie, ni créer quelque œuvre dérivée en tout ou partie du Logiciel, du Matériel Proaction ou de la Documentation;
- (iv) défaire, désassembler ou contourner tout mécanisme de protection relié au Logiciel;
- (v) utiliser de quelque façon que ce soit les marques de commerce et les logos de Proaction sans l'autorisation expresse et écrite de Proaction; ni
- (vi) contrevenir de quelque manière que ce soit aux modalités et conditions d'utilisation des services offerts par les Fournisseurs d'hébergement agréés applicables à l'utilisation de l'Application UTrakk.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client s'engage également, en son nom, de même qu'au nom de ses successeurs, cessionnaires, et Utilisateurs autorisés, à ne pas se prévaloir à l'encontre de quelque société du Groupe Proaction, ou de quelque concédant de licence du Groupe Proaction, de quelque droit que ce soit, et à ne faire aucune réclamation de quelque nature que ce soit, qui soit susceptible d'affecter de quelque manière que ce soit quelque droit de propriété intellectuelle relatif à l'Application UTrakk_DMeS, à son Logiciel, à sa Documentation et/ou au Matériel Proaction.

3.4 Engagements relatifs aux Utilisateurs autorisés

Le Client s'engage à prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires auprès de ses administrateurs, dirigeants, préposés et sous-traitants afin que seuls les Utilisateurs autorisés des Sites autorisés aient accès à l'Application UTrakk_DMeS et afin que ceux-ci respectent les Conditions d'utilisation usagers lors de l'utilisation de ces services. Le Client est tenu de surveiller sa conformité aux limites et autres paramètres des Droits d'accès UTrakk_DMeS conférés par son Offre de services Proaction et de signaler à Proaction toute utilisation excédentaire ou dérogatoire. Proaction peut en tout temps et à son entière discrétion surveiller cette utilisation des Droits d'accès UTrakk_DMeS pour vérifier la conformité du Client avec ces limites et autres paramètres.

4. LIMITATIONS DE GARANTIE

SAUF INDICATION EXPRESSE À L'EFFET CONTRAIRE DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION CORPORATIVES, TOUTES LES CONDITIONS, REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES, RELATIVES À L'APPLICATION UTRAKK_DMES, NOTAMMENT, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-VIOLATION, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, DE NON-INTERFÉRENCE, DE PRÉCISION DU CONTENU OU DÉCOULANT D'HABITUDES COMMERCIALES ÉTABLIES, DE LA LOI, DE L'USAGE OU DES

PRATIQUES COMMERCIALES, SONT PAR LA PRÉSENTE EXCLUES ET CE DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE.

LES SOCIÉTÉS DU GROUPE PROACTION NE PEUVENT GARANTIR ET NE GARANTISSENT PAS QUE L'APPLICATION UTRAKK_DMES SERA ACCESSIBLE DE MANIÈRE ININTERROMPUE, SÉCURITAIRE, EXEMPTÉ D'ERREURS, EXACTE, COMPLÈTE, NI À JOUR. LES SOCIÉTÉS DU GROUPE PROACTION NE PEUVENT GARANTIR ET NE GARANTISSENT PAS NON PLUS LES RÉSULTATS QUI PEUVENT ÊTRE OBTENUS AU MOYEN DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION UTRAKK_DMES OU DE SES SERVICES, NI L'EXACTITUDE OU LA FIABILITÉ DE TOUS LES RENSEIGNEMENTS OBTENUS PAR L'ENTREMISE DE L'APPLICATION UTRAKK_DMES OU DE SES SERVICES.

SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE CE QUI PRÉCÈDE ET NONOBTANT TOUTE AUTRE DISPOSITION DU CONTRAT DE SERVICES PROACTION, À MOINS QUE LE DU CONTRAT DE SERVICES PROACTION NE COMPORTE LE PAIEMENT DE FRAIS D'ABONNEMENT UTRAKK_DMES POUR L'UTILISATION DE L'APPLICATION UTRAKK_DMES, LADITE APPLICATION UTRAKK_DMES EST FOURNIE AU CLIENT SUR UNE BASE « TELLE QUELLE », SANS AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, NOTAMMENT QUANT À SON FONCTIONNEMENT OU QUANT À SA SÉCURITÉ, GROUPE PROACTION EXCLUANT EXPRESSÉMENT PAR LA PRÉSENTE DANS LES LIMITES DES LOIS APPLICABLES TOUTE FORME DE RESPONSABILITÉ QUI POURRAIT LUI ÉCHOIR EN RAISON DE TELLE UTILISATION.

5. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

5.1 Limitation de responsabilité en cas d'interruption

SOUS RÉSERVE DES LIMITATIONS D'ORDRE PUBLIC PRÉVUES PAR LA LOI, LES SOCIÉTÉ DU GROUPE PROACTION DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À TOUS DOMMAGES, DIRECTS ET/OU INDIRECTS, PUNITIFS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU AUTRES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y INCLUANT, MAIS SANS LIMITATION LES DOMMAGES-INTÉRÊTS POUR LA PERTE DE JOUISSANCE DE DONNÉES DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE LA PERFORMANCE DE L'APPLICATION UTRAKK, OU S'Y RAPPORANT, OU DU CONTENU DES SERVICES OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER CEUX-CI, QUE CELA REPOSE SUR UN CONTRAT, UN DÉLIT, UNE NÉGLIGENCE, UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTRE, MÊME SI PROACTION A ÉTÉ AVISÉE DE L'ÉVENTUALITÉ DE DOMMAGES-INTÉRÊTS QUI POURRAIENT ÊTRE CAUSÉS AU CLIENT PAR QUELQUE INTERRUPTION OU SUSPENSION DE L'ACCÈS À L'APPLICATION UTRAKK, LE TOUT SAUF QUANT AUX DOMMAGES DIRECTS QUI POURRAIENT ÊTRE CAUSÉS AU CLIENT DU FAIT DE L'INTERRUPTION DE L'ACCÈS À L'APPLICATION UTRAKK_DMES POUR UNE DURÉE DE PLUS DE TRENTE (30) JOURS CONSÉCUTIFS. EN PAREIL CAS, LA RESPONSABILITÉ DE PROACTION EST LIMITÉE AU REMBOURSEMENT PROPORTIONNEL DES FRAIS D'ABONNEMENT UTRAKK_DMES. SANS LIMITER LA GÉNÉRALITÉ DE CE QUI PRÉCÈDE, LE CLIENT RECONNAÎT ET CONVIENT QUE PROACTION PEUT OCCASIONNELLEMENT SUSPENDRE L'ACCÈS À L'APPLICATION UTRAKK_DMES AFIN D'EN ASSURER LA MAINTENANCE OU D'EN PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ, SANS QUE CELA NE CONSTITUE UN DÉFAUT EN VERTU DU CONTRAT DE SERVICES PROACTION.

5.2 Limitation monétaire de responsabilité

Sous réserve des limitations d'ordre public prévues par la loi, la responsabilité totale combinée de Proaction et de toutes les sociétés du Groupe Proaction à l'égard du Client en vertu du Contrat de services Proaction ne peut en aucun cas dépasser, en tout état de cause, une somme égale aux Frais applicables payés par le Client pour les douze mois précédant l'évènement générateur de responsabilité.

5.3 Force majeure

Ni Proaction, ni aucune société du Groupe Proaction, ne pourra être considérée en défaut en vertu du Contrat de services Proaction pour quelque interruption de l'accès à l'Application UTRAKK_DMES, si l'exécution de ses obligations, en tout ou en partie, est retardée ou empêchée par suite d'une situation de force majeure. Seront notamment réputés constituer un cas de force majeure les facteurs externes hors de contrôle tels que guerre,

invasion, insurrection, émeute, feu, ordre des autorités, grève, lock-out, accidents, délai dans le transport des équipements des fournisseurs ou toute autre cause.

5.4 Communauté virtuelle

Les sociétés du Groupe Proaction se dégagent de toute responsabilité à l'égard de tout dommage pouvant survenir à l'occasion de, ou en raison de, l'utilisation de la communauté virtuelle par les Utilisateurs autorisés ou par le Client.

5.5 Limitation des représentations

Le Client reconnaît et déclare qu'aucune représentation ne lui a été faite par quiconque qui soit opposable à Proaction relativement aux Fonctionnalités UTrakk_DMeS et/ou à la performance de l'Application UTrakk_DMeS, hormis celles expressément faites dans le Contrat de services Proaction, dans la Documentation, ou sur le Site Web UTrakk_DMeS.

6. GÉNÉRALITÉS

6.1 Cessions

Le Client ne peut céder ou autrement transférer ses droits et obligations dans le Contrat de services Proaction sans le consentement préalable, exprès et écrit de Proaction.

6.2 Mesures accessoires

Les parties s'engagent à faire en sorte que toutes les mesures nécessaires ou utiles soient prises et à signer tout autre document pouvant être requis afin de donner plein effet aux dispositions du Contrat de services Proaction.

6.3 Successeurs et ayants droit

Toutes les références aux Parties mentionnées dans le Contrat de services Proaction sont réputées inclure également, le cas échéant, une référence à leurs successeurs et ayants droits respectifs. Ces dispositions lieront et bénéficieront également à ces successeurs et ayants droit.

6.4 Amendements

Sous réserve des modalités de renouvellement prévues à l'Offre de services Proaction, le Contrat de services Proaction ne peut être amendé, modifié, remplacé, annulé, renouvelé ou prolongé, et ses stipulations ne peuvent faire l'objet d'une renonciation à leur exécution, que par un document écrit signé par un Représentant autorisé de chaque Partie ou, dans le cas d'une renonciation à l'exercice d'une de ses dispositions, de la Partie renonciatrice.

6.5 Pas de renonciations implicites

Aucune renonciation à une disposition du Contrat de services Proaction n'est valide à moins qu'elle ne soit confirmée par écrit et aucune telle renonciation écrite ne peut être interprétée comme une renonciation pour le futur. Le défaut ou l'omission d'une Partie d'exiger l'exécution d'une disposition du Contrat de services Proaction à quelconque moment n'aura aucune incidence sur son droit d'en demander l'exécution ultérieurement. Le qu'une Partie n'exige pas le respect de l'une ou l'autre des dispositions du Contrat de services Proaction, ou qu'elle renonce à tout recours relativement à quelque violation du Contrat de services Proaction n'empêchera pas l'application subséquente de telle disposition et ne sera pas considéré comme une renonciation de recours dans le cas d'une violation subséquente.

6.6 Recours cumulatifs

Tous les droits, recours et toutes les réparations exigibles par une Partie en vertu du Contrat de services Proaction sont cumulatifs et pourront être exercés simultanément ou séparément.

6.7 Invalidité des dispositions

Dans la mesure du possible, chaque disposition du Contrat de services Proaction doit être interprétée de manière à être applicable et valide en vertu des Lois de la Juridiction applicable. Dans l'éventualité où l'une de ses dispositions était considérée invalide, illégale ou inapplicable pour quelque raison que ce soit par un tribunal compétent, cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité ne pourra affecter la validité, la légalité ni l'applicabilité des autres dispositions du Contrat de services Proaction.

6.8 Intégralité

Les présentes Conditions d'utilisation corporatives, de même que l'Offre de services Proaction (dont la Proposition et les Termes et conditions de la Proposition qu'elle comporte) et les Ententes spécifiques applicables (dont l'Entente de confidentialité et de protection des données) font partie intégrante du, et forment ensemble le, Contrat de services Proaction. Celui-ci annule et remplace toute convention antérieure entre Proaction et le Client relativement à l'Application UTrakk_DMeS, y incluant toutes les précédentes offres de services, commandes et accords, oraux ou écrits.

6.9 Signature électronique

Les signatures électroniques des Représentants autorisés des Parties qui sont apposées conformément aux Lois de la Juridiction applicable ont valeur de signatures originales.

ANNEXE A – Définitions

Application UTrakk_DMeS :	Désigne l'ensemble des logiciels applicatifs web de base de la suite UTrakk_DMeS commercialisée par le Groupe Proaction, tels qu'ils sont décrits sur le Site Web UTrakk_DMeS.
Contrat de services Proaction:	Désigne le contrat décrit aux dispositions du paragraphe 1.1 des présentes Conditions d'utilisation corporatives.
Conditions d'utilisation corporatives:	Désigne les présentes <i>Modalités et conditions corporatives d'utilisation des services de l'Application UTrakk_DMeS</i> .
Conditions d'utilisation usagers :	Désigne toutes les politiques, procédures et conditions d'utilisation de l'Application UTrakk_DMeS applicables aux usagers en vigueur de temps à autre, telles que publiées et disponibles sur le Site Web UTrakk_DMeS (y incluant mais sans limitation les modalités et conditions imposées par les Fournisseurs d'hébergement agréés pour les Services d'hébergement des Données clients).
Déclaration de niveaux de services :	Désigne la <i>Déclaration de niveaux de services</i> applicable au Contrat de services Proaction, telle que publiée et disponible sur le Site Web UTrakk_DMeS.
Documentation :	Cette expression a la signification qui lui est attribuée à la définition de Matériel Proaction.
Données client :	Signifie toutes les données que Proaction pourra de temps à autre recueillir ou auxquelles elle pourrait autrement avoir accès dans le cadre de la prestation des Services informatiques relativement aux affaires du Client, y incluant, mais sans limitation les Données personnelles des Utilisateurs autorisés, de même que les contenus produits, transférés, adaptés et/ou mis de quelque manière que ce soit à la disposition du Client par quiconque pour fins d'utilisation de l'Application UTrakk_DMeS par le Client, le tout à l'exclusion cependant du Matériel Proaction.
Données personnelles :	Toute partie des Données client visée par les lois, règlements et décrets en matière de protection de la vie privée applicables sur le territoire où est domiciliée une personne dont des renseignements personnels sont collectés par le Client et téléversés dans l'Application UTrakk_DMeS, dont notamment mais sans restriction les renseignements personnels au sens des lois, règlements et décrets en matière de protection de la vie privée applicables au Canada, aux États-Unis et dans l'Union Européenne.
Droits d'accès UTrakk_DMeS :	Signifie le droit pour les Utilisateurs autorisés d'utiliser les Fonctionnalités UTrakk_DMeS conformément au Contrat de services Proaction suivant les dispositions du paragraphe 2.1 des présentes Conditions d'utilisation corporatives.
Entente de confidentialité et de protection des données :	Réfère à l' <i>Entente Proaction relative à la confidentialité et à la protection des données</i> telle que publiée et disponible sur le Site Web UTrakk_DMeS.

Ententes spécifiques applicables :	Désigne toute entente écrite intervenue entre un Représentant autorisé du Client et un représentant autorisé de Proaction et qui prévoit qu'elle est assujettie aux présentes Conditions d'utilisation corporatives.
Filiales de Proaction :	Désigne toute filiale de Proaction international inc. ou de Proaction Monde inc., y incluant notamment Proaction Groupe conseil inc. et les autres entités déclarées comme tel sur le Site Web UTrakk_DMeS.
Fonctionnalités UTrakk_DMeS :	Désigne les fonctionnalités de l'Application UTrakk_DMeS incluses dans la Proposition, telles que plus amplement décrites à ladite Proposition, dans la Documentation et/ou sur le Site Web UTrakk_DMeS.
Fournisseur d'hébergement agréé :	Désigne tout fournisseur d'hébergement de données désigné comme tel dans la Politique de confidentialité ou sur le Site Web UTrakk_DMeS.
Frais applicables :	Désigne les Frais d'abonnement UTrakk_DMeS, les Frais non-récurrents d'implantation et les Frais de logistique.
Frais d'abonnement UTrakk_DMeS :	Désigne les frais récurrents payables pour un Terme donné par le Client pour les Droits d'accès UTrakk_DMeS, tels que déterminés à l'Offre de services Proaction pour le premier Terme et suivant les conditions de renouvellement et de modification prévues à ladite Offre de services Proaction pour les Termes subséquents.
Frais de logistique :	Désigne les coûts non-récurrents liés aux déplacements, à l'hébergement et aux communications encourus par Proaction ou par son personnel pour la prestation des Services d'implantation et de configuration, de même que pour la prestation des Services additionnels, du fait que ce personnel doit offrir l'une ou l'autre desdites prestation à l'extérieur des sites du Groupe Proaction.
Frais non-récurrents d'implantation :	Désignent les frais convenus à l'Offre de services Proaction entre le Client et Proaction pour les Services d'implantation et de configuration..
Groupe Proaction :	Désigne strictement et uniquement Proaction international inc., Proaction Monde inc. et les Filiales de Proaction.
Honoraires de Services additionnels :	Désigne tous les honoraires, frais, débours aux autres Frais logistiques payables par le Client pour les Services additionnels.
Information confidentielle :	Signifie et désigne toute information sur quelque fait que ce soit relatif aux affaires d'une partie qui n'est pas généralement connue du public ni accessible à celui-ci, y incluant mais sans limitation (i) les modalités et conditions du Contrat de services Proaction, (ii) toute information relative aux produits, aux services, aux projets, aux opportunités d'affaires, et à la propriété intellectuelle d'une partie; (iii) toute information stratégique, commerciale, financière, comptable, fiscale et/ou juridique d'une partie, y incluant mais sans limitation toute telle information relative aux fournisseurs, clients, actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et agents de cette partie pour lequel cette partie a souscrit un engagement d'en préserver la confidentialité, le tout quel que soit le moment où la

	<p>divulgarion a été faite, le support sur lequel se trouve cette information, ou encore la manière dont elle est divulguée ou rendue disponible à l'autre partie ou dont elle a été acquise par celle-ci. Pour plus de précisions, le terme « Information confidentielle » désigne et comprend l'original de ces informations, ainsi que toute copie, tout rapport, toute analyse, tout produit et tout autre matériel qui peut découler de cette information ou qui contient l'original de ces informations sous quelque forme que ce soit (oral, écrit, électronique ou autre). Nonobstant ce qui précède, sont expressément exclues de la présente définition d'informations confidentielles les informations qui :</p> <p>(a) étaient connues du public ou accessibles à celui-ci avant la date de leur réception par l'autre partie;</p> <p>(b) deviennent connues du public, ou accessibles à celui-ci, après la date de leur réception par l'autre partie, sans qu'il y ait eu un bris du Contrat de services Proaction par l'autre partie; et celles qui</p> <p>(c) ont été reçues en tout temps d'un tiers qui n'est pas soumis à un engagement de confidentialité envers la partie dont elle émane.</p>
Juridiction applicable :	Signifie, à moins qu'il ait été convenu d'une juridiction différente entre les Parties dans la Proposition, le Canada.
Logiciel :	Désigne les codes source et les codes objet de l'Application UTrakk_DMeS, de même que la Présentation visuelle et comportementale de ses interfaces graphiques.
Lois de la Juridiction applicable :	Désigne toutes les lois, de même que tous les règlements et décrets émanant des autorités législatives et réglementaires du territoire de la Juridiction applicable, de même que les traités internationaux qui y sont applicables directement.
Matériel Proaction :	Désigne toute création, œuvre ou invention, tout graphique, dessin, ou design, toute photographie, illustration, de même que toute autre production intellectuelle, sous quelque forme que ce soit, protégeable ou non, y incluant, mais sans limitation les Contenus (telle que cette expression est définie aux Conditions d'utilisation) et les Données Proaction (telle que cette expression est définie à la Politique de confidentialité et les codes objet et les codes source, fourni, produit ou créé par Proaction, ses préposés et/ou sous-traitants dans le cadre de la fourniture de Services informatiques, de même que toute la documentation afférente à ce Matériel Proaction et au Logiciel (toute telle documentation étant ci-après désignée la « Documentation »).
Mesures techniques et organisationnelles de sécurité des données :	Désigne les <i>Mesures techniques et organisationnelles de sécurité des données</i> , telles que publiées et disponibles sur le Site Web UTrakk_DMeS, adoptées par Proaction pour assurer sa conformité aux lois, règlements et décrets applicables aux Données personnelles.
Offre de services Proaction :	Désigne le document d'offre de services intervenu entre le Client et Proaction (comportant la Proposition faite au Client par Proaction et les

	Termes et conditions de la Proposition), document auquel les présentes Conditions d'utilisation corporatives sont automatiquement intégrées par renvoi.
Parties :	Désigne strictement et uniquement le Client et Proaction.
Politique de confidentialité :	Désigne la <i>Politique relative à la confidentialité, à la sécurité des données et à la protection des renseignements personnels</i> telle que publiée et disponible sur le Site Web UTrakk_DMeS.
Présentation visuelle et comportementale des interfaces graphiques :	Désigne l'ensemble des règles qui régissent la présentation visuelle ainsi que le comportement des interfaces graphiques « utilisateurs » et « administrateurs » de l'Application UTrakk_DMeS, soit d'une part le design et l'architecture de ces interfaces, leurs couleurs, leurs formes, la disposition de leurs éléments et les polices de caractères utilisés, et d'autre part, l'agencement et les interrelations des éléments dynamiques tels que les boutons, les boîtes de dialogue et les menus, déroulants ou non.
Proaction :	Désigne strictement et uniquement la filiale de Proaction International avec laquelle l'Offre de services Proaction a été conclue.
Proposition :	Réfère à la section intitulée « Proposition » de l'Offre de services Proaction.
Représentants autorisés :	S'agissant d'une Partie, le ou les individus désignés comme tel dans la Proposition ou désignés comme tel à tout moment au moyen d'une communication écrite du signataire de l'Offre de services Proaction pour cette Partie adressée et transmise au signataire l'Offre de services Proaction de l'autre Partie.
Services additionnels :	Réfère à toute vente de produit de même qu'à toute prestation de services relative à l'Application UTrakk DMeS effectuée par quelque entité du Groupe Proaction pour le bénéfice du Client (ou de l'un ou l'autre de ses Utilisateurs autorisés) qui n'est pas expressément incluse dans les Droits d'accès UTrakk DMeS, dans les Services de support de base, dans les Services d'implantation et de configuration ou dans les Services d'hébergement des Données client.
Services d'hébergement des Données clients :	Désigne les services d'hébergement des Données clients souscrits par Proaction auprès de ses Fournisseurs d'hébergement agréés pour permettre l'utilisation de l'Application UTrakk_DMeS par les Utilisateurs autorisés du Client.
Services d'implantation et de configuration :	Désigne exclusivement les services que Proaction s'est explicitement engagée dans la Proposition à fournir au Client relativement à la configuration de l'Application UTrakk_DMeS, aux tests et ajustements relatifs à cette configuration, et/ou à la formation technologique de groupe et individuelle de base du personnel du Client qui peut s'y rattacher.
Services de support de base :	Désigne exclusivement les services de base que Proaction s'engage à fournir à ses clients en vertu des modalités et conditions de sa Déclaration de niveaux de services.

Services informatiques :	Désignent collectivement la mise en disponibilité de l'Application UTrakk_DMeS pour l'exercice des Droits d'accès UTrakk_DMeS, les Services de support de base, les Services d'implantation et de configuration, les Services d'hébergement des Données client et les Services additionnels.
Site autorisé :	Désigne tous les établissements d'affaires du Client désignés à la Proposition.
Site Web UTrakk_DMeS :	Désigne le site Web de l'Application UTrakk_DMeS accessible à l'adresse : www.UTrakk.com .
Sous-traitant autorisé :	Désigne tout sous-traitant de Proaction qui est, de temps à autre, autorisé par Proaction à traiter des Données personnelles.
Terme :	Désigne initialement la durée pendant laquelle des Droits d'accès UTrakk_DMeS sont consentis pour la première fois au Client par Proaction en vertu des dispositions du Contrat de services Proaction et par la suite toute durée en vigueur suite à tout renouvellement du Terme antérieur et à toute modification du Terme en vigueur.
Termes et conditions de la Proposition :	Réfère à la section intitulée « Termes et conditions de la Proposition » de l'Offre de services Proaction.
Tribunaux de la Juridiction applicable :	Désigne, à moins qu'une élection de for différente ait été convenue entre les Parties dans la Proposition, les tribunaux compétents du district judiciaire de Montréal, Canada.
Utilisateurs autorisés :	Désigne tous les administrateurs, dirigeants et employés du Client ayant un nom d'utilisateur et un mot de passe valide pour accéder à l'Application UTrakk_DMeS et dont le lieu habituel d'exercice de leurs fonctions est un Site autorisé.